

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1820 :

Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux communaux à usage sportif et administratif

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
97421901640241216-36-1820-DE
Date de l'émission : 19/12/2024
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1820 : Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux communaux à usage sportif et administratif.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune met à disposition de certaines associations des locaux communaux pour la mise en œuvre de leurs activités.

Les conventions sont arrivées à échéance. Le Maire dit aussi que ces associations ont sollicité un soutien de la Collectivité en demandant un renouvellement de la mise à disposition gratuite des locaux qu'elles occupent.

Le Maire rappelle également que les projets initiés et menés par ces associations répondent aux objectifs déterminés dans leur statut ayant pour vocation la promotion des activités physiques et sportives en contribuant d'une manière générale à développer l'animation du territoire, qu'ils présentent un intérêt public en participant pleinement au dynamisme de la politique sportive locale.

Pour ce faire, la Ville souhaite formaliser cette nouvelle mise à disposition sur l'année civile et non plus à la date de signature, afin d'avoir une meilleure gestion administrative. Les conventions prendront effet au 1^{er} janvier de l'année civile et pour une durée de trois ans sauf cas spécifique

SITES	ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUPERFICI ES
COMPLEXE SPORTIF DE CASABONA	SAINT PIERRE JUDO	60 m ²
	AIKIDO CLUB DE SAINT-PIERRE	15 m ²
COMPLEXE SPORTIF TERRE-SAINTE	TENNIS CLUB DE TERRE-SAINTE	54 m ²
	SAINT-PIERRE BASKET BALL	80 m ²
COMPLEXE SPORTIF DE BOIS D'OLIVES	CLUB ATHLETIQUE ET GYMNIQUE DE SAINT-PIERRE	18 m ²
	CLUB D'ATHLETISME LOISIRS ET SANTE DU SUD	18 m ²
COMPLEXE DE LA RAVINE DES CABRIS	ASSOCIATION SPORTIVE CAPRICORNE	100 m ²
COMPLEXE SPORTIF DE LA LIGNE DES BAMBOUS	JEUNESSE SPORTIVE DE LA LIGNE DES BAMBOUS	130 m ²
STADE DE BOIS D'OLIVES	ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE DE BOIS D'OLIVES	13 m ²
STADE DE MONT VERT LES HAUTS	ASSOCIATION SPORTIVE ETOILE DU SUD	40 m ²
STADE DE LA LIGNE PARADIS	FOOTBALL CLUB LIGNE PARADIS	78 m ²

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1820-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

TIR A L'ARC (Route de l'Entre Deux)	COMPAGNIE REUNIONNAISE DES ARCHERS DE SAINT-PIERRE	30 m ²
STADE DE GRANDS BOIS	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE GRANDS BOIS	86,92 m ²
BERGES DE LA RIVIERE D'ABORD	CANOE KAYAK SUD Prolongation de la convention pour une durée de 6 mois	20 m ²
BERGES DE LA RIVIERE D'ABORD	ASSOCIATION NAUTIQUE DE SAINT-PIERRE Prolongation de la convention pour une durée de 6 mois	145 m ²

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les conventions de mise à disposition de locaux à usage sportif et administratif ci-annexées à compter du 1^{er} janvier 2025.
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1820-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024